

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 26 avril 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 26 avril 2023, a examiné un avant-projet de loi du pays, adopté **13** arrêtés, examiné **49** dossiers d'étrangers et émis **deux** avis.

Avant-projet de loi du pays

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays relative à la taxe sur la transition énergétique perçue sur le gazole et l'essence auto.

➤ *Voir le communiqué « Évolution de la taxe pour la transition énergétique en faveur de l'équilibre du système électrique »*

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-1463/GNC du 08/09/2021 approuvant les tarifs de prestations fournies par l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC).

En comparaison des prestataires privés ou associatifs, les tarifs de l'ASS-NC sont faibles et ne permettent pas à l'établissement de couvrir la dépense nécessaire en cas de délégation à un prestataire de service. Cependant, au cours de cette année 2023, le recours à des prestataires deviendra indispensable, car les effectifs de l'établissement ne permettent pas de couvrir le besoin. Ainsi, les tarifs de l'ASS-NC ont été revalorisés comme suit :

Groupes	Tarif horaire	Forfait 1/2 journée	Forfait journée
Groupe 1 Professionnels de santé médicaux	6 250 F	25 000 F	50 000 F
Groupe 2 Chefs de projets et personnels techniques	4 543 F	12 795 F	25 591 F
Groupe 3 Professionnels de santé paramédicaux	5 300 F	21 200 F	42 400 F
Groupe 4 Intervenants en promotion de la santé	3 319 F	9 350 F	18 700 F

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a enregistré la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa dénommée « Pharmacie Gallieni Rocade ».

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé et renouvelé pour une durée de trois mois, l'accord interprofessionnel de modération des prix, signé le 3 avril 2023. Il est applicable à tous les secteurs de la production, de l'importation, de la distribution et du commerce de détail. Cet engagement vise à assurer la stabilité des prix d'une liste d'une soixantaine de produits de consommation courante et de première nécessité.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2013-1905/GNC du 23 juillet 2013 fixant les règles de calcul des tarifs de vente de l'électricité.

L'augmentation automatique semestrielle des tarifs de l'électricité, adoptée par arrêté en mars 2022, est réduite de 4 % à 3 %. D'autre part, la grille tarifaire de référence, en vigueur depuis près de 40 ans, est révisée pour certaines catégories de clients. Ces modifications visent à rendre les tarifs de l'électricité plus en adéquation avec la réalité des coûts de production. Ainsi, pour les clients directs (trois mines SLN) et les distributeurs d'électricité, ainsi que pour les clients moyenne tension, les tarifs horo-saisonniers (différents en fonction des heures et des périodes) sont supprimés au profit de tarifs uniques.

Ainsi à compter du 1^{er} avril 2023, la grille tarifaire de vente de l'électricité est fixée comme suit :

Tarifs basse tension		
Tarifs	Structure	Prix de base
Usage domestique	Puissance souscrite au plus égale à 3,3 kVA	
	Puissance souscrite en francs/kVA/an	4 340
	Énergie (en francs/kWh consommé)	31,38
	Tarif (en francs/kWh consommé) dédié au compteur à prépaiement	42,85

	Puissance souscrite supérieure à 3,3 kVA jusqu'à 6,6 kVA Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie (en francs/kWh consommé)	5 424 31,38
	Puissance souscrite supérieure à 6,6 kVA Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie (en francs/kWh consommé)	6 953 31,38
Usage professionnel	Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie (en francs/kWh consommé)	10 738 22,01
Bornes de recharge	Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie jour (en francs/kWh consommé) - <i>Toute l'année 8h-16h</i> Énergie nuit (en francs/kWh consommé)	2 909 7,40 18,49
Éclairage public	Énergie (en francs/kWh consommé)	29,87
Irrigation	Heures pleines en francs/kWh consommé Heures creuses en francs/kWh consommé	27,59 9,20
Tarifs moyenne tension		
<i>Tarifs</i>	<i>Structure</i>	<i>Prix de base</i>
Courte utilisation	Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie (en francs/kWh consommé)	16 040 15,73
Bornes de recharge	Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie jour (en francs/kWh consommé) – <i>Toute l'année 8h-16h</i> Énergie nuit (en francs/kWh consommé)	2 909 7,40 18,49
Longue utilisation	Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie (en francs/kWh consommé)	28 846 10,86
Tarifs du transport		
<i>Tarifs</i>	<i>Structure</i>	<i>Prix de base</i>
Client concessionnaire de distribution publique	Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie consommée en francs/kWh	25 913 11,76
Clients directs	Puissance souscrite en francs/kVA/an Énergie consommée en francs/kWh	27 308 10,94

Les heures pleines sont comprises pour la période de décembre à mars, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 21 h et les samedis et dimanches de 17 h à 21 h. Pendant les autres mois de l'année, elles concernent tous les jours de 17 h à 21 h. Le reste du temps est considéré en heures creuses.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-841/GNC du 19 avril 2023 demandant l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de projets de texte.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 de l'académie des langues kanak (ALK). Il est arrêté comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 126 370 929 francs en recettes et 115 649 980 francs en dépenses ;

- pour la section d'investissement : 2 634 096 francs en recettes et 4 313 397 francs en dépenses.

Faisant apparaître un résultat global excédentaire de 9 041 648 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif de l'exercice 2023 de l'académie des langues kanak (ALK). Il est arrêté à la somme de 141 032 462 francs, répartis comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 135 860 319 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 5 172 143 francs en recettes et 2 428 397 francs en dépenses.

La section d'investissement est votée en suréquilibre de 2 743 746 francs.

Au visa de **Thierry Santa**, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a créé une certification professionnelle de poseur en systèmes photovoltaïques – PSP, classé au niveau 3, du cadre des certifications professionnelles et dans le domaine d'activité « F - Construction, bâtiment et travaux publics et extraction minière »

Le développement des énergies renouvelables a fait émerger une nouvelle activité de pose de panneaux photovoltaïques qui nécessite des compétences spécifiques aujourd'hui peu présentes sur le marché du travail calédonien. Par ailleurs, le référentiel de la construction en Nouvelle-Calédonie (RCNC) exige, pour pouvoir exercer l'activité, qu'une personne justifie d'une qualification professionnelle correspondant au métier exercé.

La formation, qui devrait être proposée sous contrat d'alternance par la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), permettra ainsi de répondre aux besoins des employeurs en main d'œuvre qualifiée.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a précisé les dispositions relatives à la mise en œuvre des certifications professionnelles délivrées par la Nouvelle-Calédonie.

Certaines dispositions sont actualisées et complétées afin de définir des modalités d'organisation des formations préparant aux certifications professionnelles, des sessions d'examen, des démarches de validation des acquis de l'expérience, des contrôles ou audits des formations, ainsi que du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Arrêtés de nomination

Au visa de **Louis Mapou**, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Manon Brasseur en qualité de chef du service des opérations et de la gestion de crise de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques de Nouvelle-Calédonie (DSCGR).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Pierre-Emmanuel Brunier en qualité de chef du service par intérim de planification des risques technologiques et naturels de la DSCGR, pour une durée de trois mois.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Karim Ouni en qualité de directeur par intérim des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres de la Nouvelle-Calédonie (DITTT).

Arrêtés de désignation

Au visa de Yanick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la composition nominative du comité médical des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie comme suit :

- Centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret :
 - docteur Mathieu Série, titulaire ;
 - docteur Elodie Gigon, suppléante ;
 - docteur Marie-Eve Mouliès, suppléante.
- Centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert Bousquet :
 - docteur Georges-Olivier Carissimo, titulaire ;
 - docteur Karine Anselme, suppléante ;
 - docteur Estelle Nataf, suppléante.
- Centre hospitalier du Nord (CHN) :
 - docteur Frédéric Rigault, titulaire ;
 - docteur Jean-Paul Tirand, suppléant ;
 - docteur Marie-Pierre Nexon, suppléante.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **16** demandes de titre de séjour. Il a accordé **15** autorisations de travail et **18** renouvellements d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décision autorisant l'usage de fréquence à la société nationale de programme France Télévisions pour la diffusion du programme France Inter.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décision de l’Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) portant abrogation de plusieurs autorisations d’usage de fréquences pour la diffusion de services de radio ultramarins de la société nationale de programme France Télévisions dénommés Polynésie La 1^{ère}, Nouvelle-Calédonie La 1^{ère}, Saint-Pierre-et-Miquelon La 1^{ère} et Guyane La 1^{ère}.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.